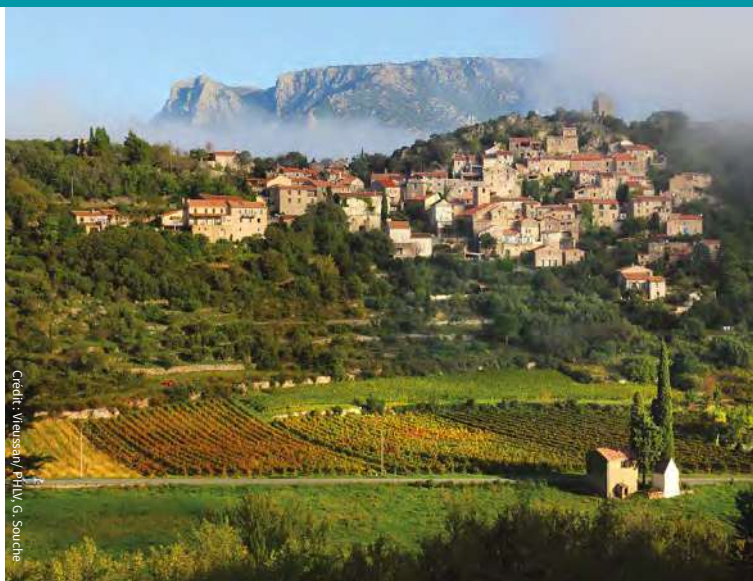


SUIVEZ LE GUIDE



Credit: Meysan / PHLV, G. Soudie

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DU HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

HÉRAULT

**VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE**

« CE PAYS, C'EST LE MIEN. EN QUELQUE SORTE, C'EST LUI QUI M'A CHOISI! ».

JEAN-CLAUDE CARRIÈRE

Pour connaître et apprécier le Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles à sa juste valeur, il faudrait égrener le nom des **102 villages** qui le composent, citer mille et un sites remarquables, dire chaque montagne, chaque rivière, chaque arbre, évoquer les modes d'habitat, de l'abri sous roche à la maison contemporaine, écouter le silence des usines textiles et le souffle des paysans qui façonnent le **paysage...**

Ce n'est pas rien d'affirmer que notre territoire porte le label Pays d'art et d'histoire, c'est inviter chacun.e à regarder, protéger, transmettre un héritage en partage, une histoire commune, une richesse patrimoniale...

Ainsi, ce document vous propose d'explorer, de manière non exhaustive, le territoire et ses ressources, d'aborder la gestion des différents types de patrimoines à travers les acteurs institutionnels et les outils du label.



PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Notre territoire présente de nombreux témoignages d'une occupation humaine précoce. Ce patrimoine est précieux, fragile et riche d'enseignements.

En France, les recherches archéologiques se font dans le cadre de **fouilles programmées**, importantes campagnes de fouilles sur certains sites, ou de **fouilles préventives**, engagées le plus souvent en amont de projets d'aménagement.

Ces diagnostics permettent de vérifier la présence éventuelle sur le terrain de vestiges. En cas de découverte fortuite, l'auteur, qualifié « d'inventeur de vestiges ou d'objets », est tenu d'en faire la déclaration en mairie ou à la gendarmerie qui transmet l'information en Préfecture et au Service régional de l'archéologie (SRA) de la DRAC.

Afin de sensibiliser le jeune public à l'intérêt du patrimoine archéologique du territoire, le Pays d'art et d'histoire met à disposition une **mallette pédagogique** réalisée par l'association Les Arts Vailhan. Ce matériel est disponible au musée de Préhistoire régionale de Saint-Pons-de-Thomières, au Centre de recherche et de documentation d'Olonzac, au Service éducatif Sud Hérault, domaine de Roueire, à Quarante et au Centre de ressources de Vailhan.





PATRIMOINE HISTORIQUE MONUMENTAL



Du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique, le patrimoine remarquable bénéficie d'un statut juridique destiné à le protéger.

Il existe deux niveaux de protection au titre des **Monuments historiques** :

Le classement, par arrêté ministériel ou décret en Conseil d'Etat, constitue le plus haut niveau de protection au niveau national.

L'inscription, par arrêté du Préfet de Région ou du Ministre chargé de la Culture, correspond à un intérêt remarquable à l'échelle régionale.

Toute intervention sur le patrimoine protégé doit être validée par la Conservation régionale des Monuments historiques (DRAC-CRMH). Tout paysage ou édifice situé **aux abords d'un Monument historique** est soumis à des obligations réglementaires et, pour toute modification, l'accord préalable de l'Architecte des bâtiments de France (DRAC-UDAP) est requis.

→ **Travaux sur les édifices classés** : autorisation de travaux délivrée par le Conservateur régional des Monuments historiques en concertation avec le Conservateur régional de l'archéologie et l'Architecte des bâtiments de France (DRAC-UDAP).

→ **Travaux sur les édifices inscrits** : permis de construire délivré sur avis des autorités compétentes (DRAC).

Depuis 2016, les **Sites patrimoniaux remarquables** (SPR) se sont substitués aux anciens dispositifs (Secteurs sauvegardés, Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) et ont pour objectif de protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager de nos territoires.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles accompagne de nombreuses **opérations de sauvegarde et de restauration** d'édifices remarquables, protégés ou non, en apportant une ingénierie technique et financière.

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

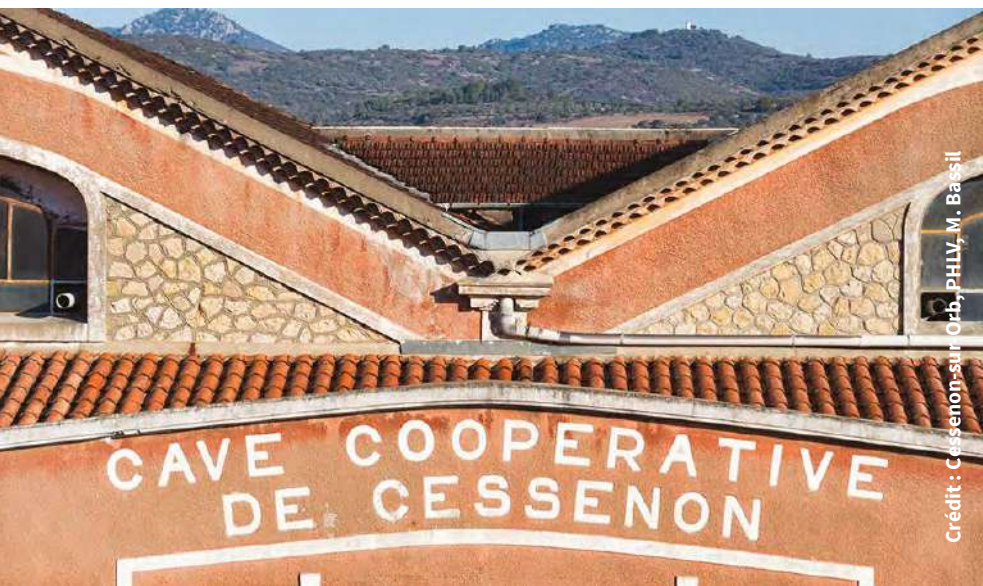


L'architecture d'aujourd'hui sera le patrimoine de demain.

Afin de porter un regard nouveau sur le patrimoine récent et d'encourager la sensibilisation du public à l'architecture contemporaine et à l'environnement urbain, la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) a transformé le label Patrimoine du XX^e siècle en **Architecture contemporaine remarquable (ACR)**. Ce label est attribué aux immeubles, aux ensembles architecturaux, aux ouvrages d'art et aux aménagements, parmi les réalisations de moins de cent ans dont la conception présente un intérêt architectural ou technique.

Peu d'édifices contemporains sont reconnus sur le territoire du Pays d'art et d'histoire, hormis le corpus significatif des **caves coopératives**. Ces édifices de nos villages, devenus emblématiques, racontent, au delà des styles et des éléments architecturaux, une véritable histoire sociale. Née avec la crise au début du XX^e siècle, la cave coopérative devient aujourd'hui le symbole d'une ruralité en pleine mutation. Outil de production, c'est un patrimoine vivant mais menacé. Aussi les caves coopératives du Languedoc-Roussillon ont-elles fait l'objet d'une vaste étude d'inventaire thématique qui a abouti à l'édition, par la Région, d'une monographie, un premier pas vers une démarche de patrimonialisation...

Afin de mieux connaître les **caves coopératives** du territoire, le Pays d'art et d'histoire met à votre disposition une **exposition photographique** et une **visite à 360°** en ligne.





PATRIMOINE NATUREL PAYSAGES



Des milieux naturels aux paysages anthropiques, le patrimoine naturel est, comme le patrimoine culturel, un bien commun.

Pour les protéger, certains sites sont **classés ou inscrits au titre de la loi de 1930**, relative à la protection des Monuments naturels et des Sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Les sites protégés doivent être préservés de toute atteinte, l'Architecte des bâtiments de France (DRAC-UDAP) et l'Inspecteur des sites (DREAL) sont les garants institutionnels de la qualité du paysage.

Sur le territoire du Pays d'art et d'histoire, le paysage est un atout majeur, avec notamment le site du Caroux ou encore le site des gorges de la Cesse et du Brian et des causses de Minerve, territoire engagé

dans l'**Opération Grand Site de France** « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian ». Cette démarche, qui se retrouve également autour du lac du Salagou cirque de Mourèze et du Canal du Midi Béziers, vise à mettre en œuvre la gestion durable d'un site, bénéficiant d'une grande notoriété et d'une forte fréquentation touristique, au regard de sa fragilité et de « l'esprit des lieux ».

Il existe également sur le territoire des éléments patrimoniaux exceptionnels et reconnus par l'UNESCO : le Canal du Midi, considéré comme l'une des réalisations les plus extraordinaires du génie civil de l'ère moderne, inscrit en 1996 sur la liste du Patrimoine mondial et, depuis 2018, la pierre sèche, au titre du Patrimoine culturel immatériel, savoir-faire et techniques.

Le Pays d'art et d'histoire met à votre disposition **des expositions**, dont une sur le **Canal du Midi** et une sur le patrimoine en **Pierre sèche** du territoire.



Spécifique au milieu rural, le patrimoine de proximité, appelé aussi « petit patrimoine », peut se définir au sens large comme l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels transmis entre les générations.

Les composantes du patrimoine rural, en particulier les **paysages**, le **bâti traditionnel** et les **savoir-faire** contribuent à façonner l'image des territoires et à renforcer l'identité et la cohésion des communautés rurales. Souvent méconnu voire délaissé au profit du patrimoine monumental, le patrimoine de proximité est pourtant le garant de la qualité de **notre cadre de vie**. Ce patrimoine mérite une attention toute particulière et doit être préservé et valorisé.

Avec le soutien de la Région Occitanie, le Pays d'art et d'histoire mène une vaste **opération d'inventaire**. Fondée sur une méthodologie nationale, elle permet d'identifier et de faire connaître le patrimoine local. Plusieurs villages ont fait l'objet de cette expertise attentive notamment Capestang, Cessenon-sur-Orb, Lamalou-les-Bains, La Tour-sur-Orb, Laurens, Murviel-lès-Béziers, Thézan-lès-Béziers, Saint-Chinian... Actuellement, un inventaire est en cours sur la commune d'Aigne, ainsi qu'une étude thématique des moulins hydrauliques.

patrimoines.laregion.fr





PATRIMOINE IMMATÉRIEL

Bien que fragile, le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle.

Le patrimoine ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets, il comprend les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants, comme les traditions orales, les rituels, les pratiques sociales ou festives et les savoir-faire.

A la fois traditionnel, contemporain et vivant, le patrimoine culturel immatériel est inclusif, il contribue à la cohésion sociale, en stimulant un sentiment d'appartenance à un groupe, à une ou plusieurs communautés et à la société au sens large.

Afin de mieux transmettre l'histoire vigneronne du territoire et de valoriser le savoir-faire viti-vinicole, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a initié une **enquête ethnographique** auprès d'acteurs de la filière.

À l'issue d'un long travail d'immersion, une ethnographe et une photographe ont recueilli les paroles d'une trentaine de ces hommes et femmes pour retracer la technicité du geste, de la vigne à la cave. Ce collectage, intitulé « Ethnograppillages », se décline sous la forme d'une **exposition photographique**, de **vidéos documentaires** et d'un **spectacle**.



COLLECTIONS PATRIMONIALES MUSÉES



La visite des musées est une expérience unique, un moment de partage, une rencontre avec la mémoire vivante d'un territoire.

Présentant des collections diverses, tantôt historiques, artistiques, ethnologiques, scientifiques ou techniques, nos musées racontent l'histoire, les habitants et les paysages du Pays d'art et d'histoire. Parmi une vingtaine d'espaces muséographiques répartis sur le territoire, trois collections bénéficient de l'appellation **Musée de France**, à Minerve, Saint-Pons-de-Thomières et Hérépian. Cette appellation qualifie « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la présentation revêtent

un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public ».

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles a invité l'ensemble des responsables des musées du territoire, pour la plupart associatifs, à se réunir pour engager une démarche collective, point de départ d'un **réseau des musées du Pays d'art et d'histoire**, en vue de poursuivre la mutualisation des expériences, des réflexions et des actions.



POUR ALLER PLUS LOIN

Le Pays d'art et d'histoire est un territoire à découvrir, à apprécier, à raconter !

Entre deux visites guidées, retrouvez la vitrine du Pays et les supports de visites sur site diffusés dans les offices de tourisme ou certains lieux culturels.



LE PATRIMOINE, DU LIEU AU LIEN...◉◉◉

Le patrimoine, *qu'es aquo* ?
Un témoignage du passé, un voyage dans le temps, des lieux emblématiques, une identité collective, une richesse culturelle à partager...

Le patrimoine est un héritage dont nous bénéficions aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. Les patrimoines naturels et culturels sont des sources d'inspiration. Transmettre ces patrimoines, c'est comprendre l'histoire qui a façonné un territoire, c'est faire un lien entre passé et avenir.

Le Pays d'art et d'histoire assure un **conseil** auprès des élus des collectivités et les accompagne dans leurs **projets de sauvegarde, de valorisation et de médiation patrimoniales**.

Chaque année, le Pays d'art et d'histoire propose un **programme d'animations culturelles dédiées aux patrimoines** : cycles de conférences, visites guidées, itinérantes, ludiques ou théâtralisées, jeux de piste ou ateliers pédagogiques, spectacles et expositions...

Nous sommes ravis de vous y retrouver individuellement, en groupe ou en famille.



« NOUS AVONS UN HÉRITAGE, LAISSÉ PAR LA NATURE ET PAR NOS ANCÊTRES (...) LE PASSÉ NE PEUT PAS ÊTRE ENTIÈREMENT ABOLI SANS ASSÉCHER DE FAÇON INHUMAINE TOUT AVENIR ».

JEAN GIONO

UNE PROMESSE À TENIR

En 2016, le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles a obtenu le label Pays d'art et d'histoire (PAH) décerné par le ministère de la Culture. Ce label qualifie un ambitieux projet des collectivités en faveur de la préservation, de la valorisation de l'architecture, des patrimoines et du cadre de vie.

Le Pays d'art et d'histoire c'est :

- **Un territoire** qui représente 102 communes et près de 80 000 habitants
- **Quatre communautés de communes** associées dans un projet commun : Les Avant-Monts, Grand Orb, Du Minervois au Caroux, Sud Hérault

- **Un porteur de projet** : le syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles
- **Plus d'une centaine d'éléments remarquables**, édifices protégés au titre des Monuments historiques ou Sites naturels.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un Pays d'art et d'histoire est **un territoire** qui s'engage à connaître, protéger et valoriser les patrimoines.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles fait donc partie des **202 collectivités** bénéficiaires du label Ville ou Pays d'art et d'histoire au niveau national dont 27 se trouvent en région Occitanie !



Projet cofinancé par le Fonds Européen Régional dans le Développement Rural
à l'appui des projets de développement rural

Rédaction : Pays d'art et d'histoire Haut Languedoc et Vignobles

Maquette : Agence Com Une Exception

D'après DES SIGNES Studio Muchir Desclouds 205

Impression : Maraval